

Commission Télétravail du 09/07/2026

Nouvel accord : un démarrage très réussi !

Bilan après 3 mois :

- ➔ 1608 salariés en télétravail régulier
- ➔ 369 salariés en télétravail occasionnel

Les retours des salariés sont très positifs.

La CFE-CGC, à l'origine de l'accord de télétravail, se félicite que l'ensemble des syndicats l'ait suivie pour ce nouvel accord télétravail.



Déploiement : l'Alsace à la traine.

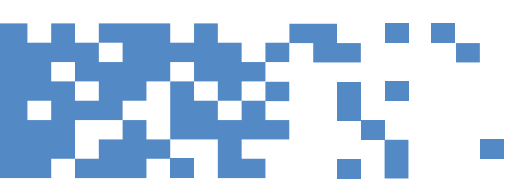
Nombre de télétravailleurs par établissement

Etablissements	Effectif CDI CDD (hors contrats particuliers)	Salariés en TT	% Effectif pratiquant le TT	% Cadres en TT	% Non cadres en TT
SLS Bidos	885	195	22%	51%	7%
SLS Molsheim	1098	190	17%	39%	10%
SLS Velizy	1482	1145	77%	81%	54%
SLS Villeurbanne	277	78	28%	45%	14%
Total	3742	1608	43%	68%	15%

La CFE-CGC, constate que la culture du télétravail est en retard sur le site de Molsheim par rapport aux autres sites, même si elle progresse... lentement.

➔ Des actions ont été et seront entreprises par les RH afin de sensibiliser le management local et la direction sur l'intérêt du Télétravail.

Les femmes plébiscitent le télétravail !

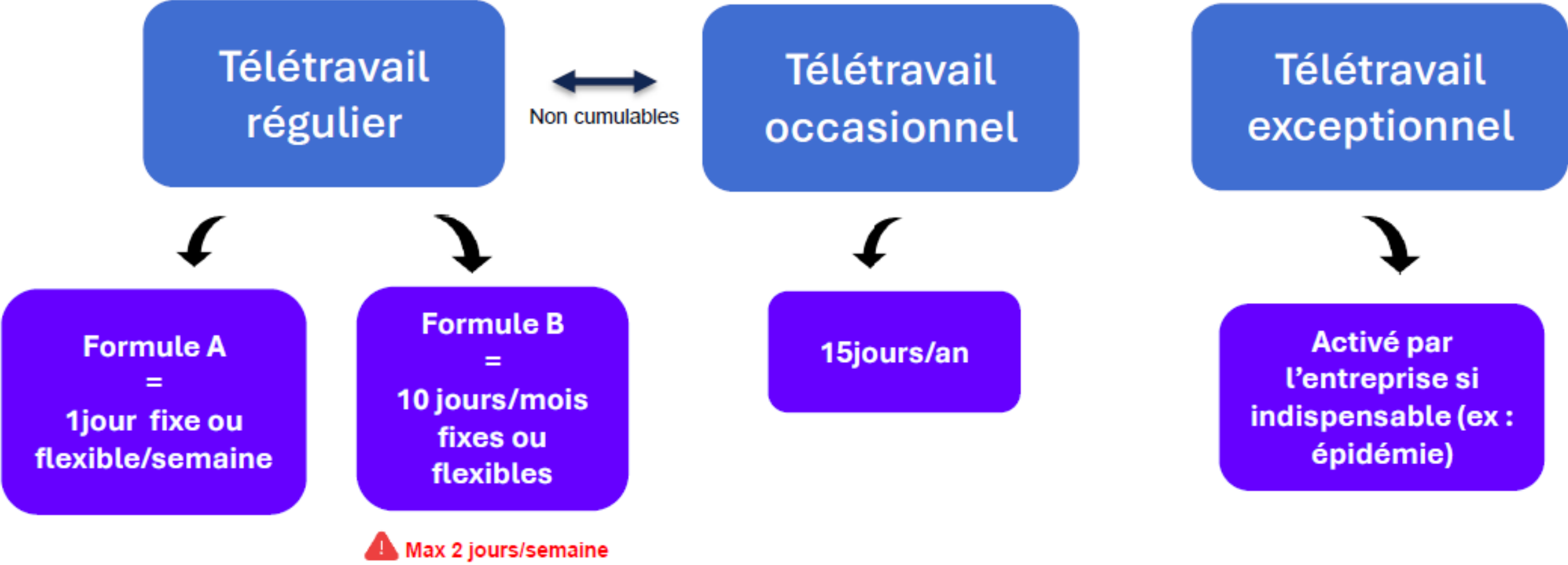
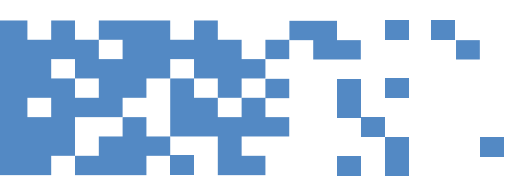


Télétravail régulier chez les femmes et les hommes

Etablissements	Effectif Femme	Femme en TT rég.	% Femmes en TT régulier	Effectif Homme	Homme en TT rég.	% Hommes en TT régulier
Bidos	127	65	51%	758	130	17%
Molsheim	189	69	37%	909	121	13%
Velizy	427	358	84%	1055	787	75%
Villeurbanne	63	31	49%	214	47	22%
Total général	806	523	65%	2936	1085	37%

Femmes : 73% des cadres, 59% des TAM et 49% des employées,
Hommes : 68% des cadres, 40% des TAM et 28% des employés.

Rappel des modalités de l'accord



	Télétravail régulier	Télétravail occasionnel	Télétravail exceptionnel
CDI après 3 mois d'ancienneté Groupe	✓	✓	✓
CDD après 3 mois d'ancienneté Groupe	✓	✓	✓
Temps partiels ≥ 80% après 3 mois d'ancienneté Groupe	✓	✓	✓
Alternants après 6 mois d'ancienneté SLS		✓	✓
Doctorants après 6 mois d'ancienneté SLS		✓	✓
Tous les salariés sans condition d'ancienneté y compris les stagiaires			✓

FRAIS D'EQUIPEMENT :

UNE **NOTE DE FRAIS** SUFFIT

Une journée de télétravail = **3€/jour**

☞ n'oubliez pas de les poser

Vos délégués syndicaux centraux

Daniel VERDY
06 21 00 30 26

Vincent COSSART
06 73 99 14 17

Jean-Marc TRYOEN
07 72 72 57 83

Pour plus d'informations, rejoignez-nous !

